DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

MEMBRES ELUS	**:**	**19**
MEMBRES EN FONCTION	**:**	**19**
MEMBRES PRESENTS	**:**	**17 + 2 pouvoirs**
MEMBRES ABSENTS	**:**	**02**

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
M. Jacky BRUCKER
Mme Célia RISCHMANN
M. Gérard HALTER
M. Thierry REHRI
Mme Martine FOHR
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
M. Jean-Luc SCHLOSSER
Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme Christel BUCHEL, pouvoir à Mme Joelle SCHOTT
M. Jérémie SCHNEIDER, pouvoir à Mme Nathalie SCHEIDT

****

La convocation pour la séance a été transmise le 21 mai 2015 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

Avant d'ouvrir la séance, le maire invite l'assemblée à marquer une minute de silence en hommage à M. Pascal MARTIN, conseiller municipal de 2001 à 2014, décédé la veille dans un accident de la route à l'âge de 53 ans.

****

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 avril 2015 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

. par 15 voix pour
3 voix contre (MM. Christian SCHOTT, Jean-Luc SCHLOSSER,
Mme Françoise KEIFF)
1 abstention (Mme Tiffany DILLINGER)

approuve le procès-verbal de la séance du 9 avril 2015.

II. INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire rappelle que Mme Antoinette MARTIN a démissionné de sa fonction de conseillère municipale par lettre reçue le 9 avril dernier.

La règlementation en vigueur prévoit que le remplacement se fasse par la personne non élue suivant immédiatement le conseiller démissionnaire, sur la liste «Action et avenir pour Schirrhein», en l'occurrence M. Denis GEMMERLE. Celui-ci ayant déclaré par écrit renoncer à la fonction, la personne suivante, en l'occurrence Mme Tiffany DILLINGER, est concernée. L'intéressée a accepté la fonction de conseillère municipale. Par conséquent, elle est déclarée installée avec effet immédiat en qualité de membre du conseil municipal de Schirrhein.

Le maire rappelle que Mme Antoinette MARTIN était membre de la commission «communication». Mme Tiffany DILLINGER déclare accepter cette fonction, ce que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

III. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Joelle SCHOTT, en qualité de secrétaire de séance.

IV. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

LOCATION DE BIENS

. Location au 1er avril 2015 de la 2ème partie d'une parcelle référencée Section 8, n° 133, soit environ 5 ares, à titre précaire, à M. Eric HEITZ de Schirrhoffen, pour stockage de bois de chauffage, moyennant un loyer annuel forfaitaire de 25,- €.

. Location au 1er mai 2015 d'un terrain d'environ 3 ares à M. Yannick HALTER, rue du Chemin de Fer, pour stockage de bois, moyennant un loyer forfaitaire annuel de 25,- €.

MARCHE PUBLIC

Avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre souscrit avec la Société SODEREF de Schiltigheim, pour la mission relative à la création de la 4ème tranche du lotissement «Les Myrtilles», avenant d'un montant hors TVA de 9.926,02 € au marché initial de 74.495,00 €, portant celui-ci à 84.421,02 €, soit une augmentation de 13,32 %.

V. AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PULIQUE (A.T.I.P.)

Objet : Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs.

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

. par 18 voix pour, 1 abstention (Mme KEIFF Françoise)

décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

. le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

. le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

. le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :

- 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
- 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
- 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Décide également des dispositions suivantes :

. Approuve les statuts annexés à la présente délibération.

. Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical.

. Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

. Par 15 voix pour et 4 abstentions (MM. Christian SCHOTT, Jean-Luc SCHLOSSER, Mmes Françoise KEIFF, Tiffany DILLINGER) :

désigne Monsieur Patrick SCHOTT en qualité d'électeur titulaire et M. Jean-Jacques BRUCKMANN qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre ceux-ci sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

VI. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'entériner la modification de durée hebdomadaire de service de Mme Mireille HEITZ, agent territorial spécialisé des écoles maternelles auprès de la commune de Schirrhein, comme suit, avec effet du 1er septembre 2015 : augmentation de 23/35ème à 28/35ème.

Le conseil municipal,

par 17 voix pour,

2 abstentions (MM. Christian SCHOTT, Jean-Luc SCHLOSSER)

. Vu l'accord écrit donné par Mme Mireille HEITZ

. Vu l'avis favorable de principe du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

. Considérant la nécessité de consacrer des moyens en personnel au fonctionnement des activités péri-éducatives à l'école maternelle à partir de la rentrée scolaire prochaine,

décide de modifier la durée hebdomadaire de service de Mme Mireille HEITZ, A.T.S.E.M. de 1ère classe, de 23/35ème à 28/35ème, avec effet du 1er septembre 2015, et de créer le nouveau poste en conséquence.

VII. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Une participation financière de la Région Alsace est sollicitée pour la prestation de mise à jour des diagnostics énergétiques des écoles, réalisée par la Société HELIOSOL de Neuwiller-les-Saverne, pour un montant de 260,00 € H.T.

VIII. INFORMATIONS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal qu'en qualité de Vice-Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et environs, agissant par délégation du Président, il a décidé de renoncer à faire usage du droit de préemption urbain pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

. Maison et terrain, 27, rue des Chaumières, avec 7,73 ares.

REGLES D'UTILISATION DU PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Il est donné lecture du règlement d'utilisation du panneau d'affichage électronique selon texte en annexe.

Le conseil municipal en prend acte.

EMBAUCHE D'UN AGENT SOUS CONTRAT AIDE «C.A.E»

Il s'agit de M. Antonio DA SILVA, au 20.04.2015 à 20 h hebdomadaire pour 1 an.

ATELIER DE BOUTURAGE

Animé par Frédéric SCHANDEL, agent communal, s'est déroulé le 11.04.2015.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

A eu lieu le 13.04.2015, avec à l'ordre du jour : le compte administratif 2014, le budget primitif 2015, le rapport d'activités 2014. Il a été décidé d'accorder, à compter de 2016, une aide financière de 50,- € aux personnes de condition modeste souffrant d'incontinence, celles-ci étant pénalisées par la surcharge d'ordures ménagères.

Par ailleurs, la date de la fête des aînés a été fixée au dimanche 29 novembre 2015.

COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME

La commission s'est réunie le 14.04.2015, et a visité l'ancienne chocolaterie Guthmann et le nouvel espace festif.

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Un premier groupe de travail s'est réuni le 15.04.2015 en mairie, en présence du développeur informatique, et afin de relayer les informations récoltées lors de la séance publique de début d'année.

LE 8 MAI 2015 a eu lieu la cérémonie de commémoration du 70ème anniversaire de la Libération.

RESEAU D'EAU POTABLE

Une réunion a eu lieu le 13.05.2015 avec le technicien du S.D.E.A., concernant le programme 2015. Remplacements et renforcements prévus : rue des Asperges, rue du Foyer.

CHANTIER D'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Une visite par le conseil municipal s'est déroulée le 13.05.2015, avec les techniciens de la communauté de communes de Bischwiller et environs. Les travaux sont entrés dans leur phase finale.

MESSE DE LA «SAINT-HUBERT»

Une réunion préparatoire entre la municipalité, le curé Steiner et les chasseurs a eu lieu le 18.05.2015, messe prévue le 13.11.2015 à 19 h 30.

AGENDA – DATES A VENIR

29.05.2015 : présentation aux associations locales des nouveaux équipements de la salle polyvalente et de son fonctionnement.

02.06.2015 : réunion de la commission des finances de la communauté de communes de Bischwiller et environs à Soufflenheim.

04.06.2015 : réunion d'information sur le thème «devenir assistante maternelle» à 19 h 00 à l'espace socioculturel, organisée par Mme Isabelle HALTER, en présence de responsables du Département.

TRAVAUX A VENIR

1, rue du Foyer : remplacement du portail, d'une partie de la clôture et pose d'une clôture neuve en limite de la cour de l'école élémentaire, pour un montant de 6.446,15 € H.T.

Ancienne chocolaterie GUTHMANN

Les locaux sont destinés à être loués à des artisans locaux. A ce jour 2 sociétés ont confirmé leur intention de location : Rinckenberger (installateur – sanitaires) pour environ 110 m2 à l'avant et Stiltz (plâtrier) pour environ 170 m2 à l'arrière.

Il resterait encore environ 180 m2 disponibles en partie centrale, ainsi qu'un garage au fond, d'environ 30 m2.

L'enlèvement de l'ancien transformateur électrique par la Société EDIB de Strasbourg aura lieu prochainement, pour un montant de 1.296,- € H.T.

LOTISSEMENT «LES MYRTILLES»

Le permis d'aménager modificatif n° 06, portant notamment validation de la tranche 4, a été autorisé le 26.05.2015. Les travaux d'arpentage correspondants seront prochainement exécutés par le Cabinet BAUR de Haguenau, ce qui permettra notamment la vente de la parcelle destinée à accueillir la future micro-crèche.

Le permis de construire correspondant devrait pouvoir être délivré en deuxième quinzaine de juin.

A ce sujet, le gestionnaire a indiqué que l'établissement est déjà complet. (11 enfants).

REFECTION DE VOIRIE

Allée des Pins : remise en place du pavage qui avait été soulevé par les racines des arbres récemment abattus.

IX. DIVERS

. Mme Tiffany DILLINGER souhaite obtenir des informations sur le fait que les riverains de la 3ème tranche du lotissement «Les Myrtilles» ne sont toujours pas raccordés au réseau Telecom / internet. Le maire indique qu'Orange doit réparer des dégâts sur le réseau à hauteur de la rue Principale et la rue du Chasseur pour pouvoir effectuer ce raccordement. Ce devrait être chose faite sous quinzaine.

. En réponse à la demande de M. Jean-Luc SCHLOSSER, le maire indique que la réfection des dégâts consécutifs au chantier privé à l'intersection de la rue du Boulanger et des Chaumières, sera prise en charge par l'entrepreneur concerné.